

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2823

présenté par
Mme Dubos

ARTICLE 39

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« ces derniers cas »

les mots :

« les cas prévus au troisième alinéa du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.